

Avez-vous rejoint la campagne d'envoi de lettres d'ACER-CART en faveur d'un régime national d'assurance médicaments ?

Un régime national d'assurance médicaments a toujours été une priorité d'ACER-CART depuis 2016. Un Canadien sur dix n'a pas les moyens de payer ses ordonnances, et c'est particulièrement vrai pour les aînés à revenu fixe.

L'introduction du projet de loi C-64 : Loi sur l'Assurance Médicaments, le 29 février 2024 a apporté une lueur d'espoir. Le projet de loi est fondé sur les cinq principes de la Loi canadienne sur la santé - administration publique, intégralité, universalité, transférabilité et accessibilité - et suit la recommandation de la mise en œuvre d'un régime national d'assurance médicaments présentée par le Conseil consultatif du Dr Eric Hoskin.

La loi vise à orienter les efforts pour améliorer l'accessibilité et le caractère abordable des médicaments sur ordonnance et des produits connexes pour tous les Canadiens.

Le projet de loi C-64 prévoit actuellement la couverture au premier dollar des produits de contraception et de traitement du diabète, mais propose également qu'à l'avenir, d'autres médicaments soient couverts de la même manière. Ce projet de loi jette les bases de l'élaboration d'une liste nationale de médicaments essentiels sur ordonnance et d'une stratégie nationale d'achat en vrac.

Nous remercions sincèrement tous ceux qui ont participé à la campagne « Share Your Voice » de l'ACER-CART. Mais pour reprendre les mots du président de l'ACER-CART, Bill Berryman, « ce n'est pas le moment de se reposer sur ses lauriers ». Les membres sont encouragés à continuer à exprimer leurs préoccupations. L'outil d'écriture de lettres New Mode nous permet de soumettre plus d'une fois.

- Préparé par l'exécutif de l'ACER-CART